

RCS : BREST Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 40007 Numéro SIREN : 326 519 253 Nom ou dénomination : A.L.G.
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2018 sous le numéro de dépôt 4637

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

GUEGUEN AVOCATS SELARL

100 rue du Leinster
BP 34119
44241 LA CHAPELLE S ERDRE CEDEX

V/REF :
N/REF : 83 B 40007 / 2018-B-4637

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 22/11/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2017.

Concernant la société

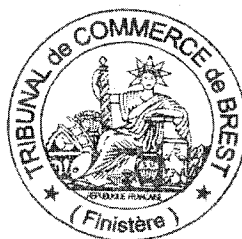
A.L.G.
Société à responsabilité limitée
Bel Air
29420 Plouénan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-4637 le 22/11/2018

R.C.S. BREST 326 519 253 (83 B 40007)

Fait à BREST le 22/11/2018,

LE GREFFIER



YB
B. Bannier

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/2017	Net au 31/03/2016
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	2 324	2 324		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains	17 842	14 279	3 563	5 653
Constructions	462 618	348 093	114 525	151 669
Installations techniques, Mat. Outil.	407 285	367 498	39 787	49 838
Autres immobilisations corporelles	240 109	206 523	33 586	86 119
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations	11 333		11 333	11 333
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	51 831		51 831	49 438
Prêts				
Autres immobilisations financières	181 531		181 531	203 345
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 374 873	938 717	436 155	557 394
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements	626		626	626
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	338 313		338 313	385 012
Avances et acomptes versés/com.				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	207 177		207 177	159 045
Autres créances	215 155		215 155	316 858
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 595		1 595	2 366
Charges constatées d'avance (3)	703		703	2 121
TOTAL ACTIF CIRCULANT	763 569		763 569	866 028
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	2 138 441	938 717	1 199 724	1 423 422
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

	Net au 31/03/2017	Net au 31/03/2016
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	46 000	46 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 365	18 365
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 600	4 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 458	70 325
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	52 250	60 133
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	131 673	199 422
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	244 734	363 444
Emprunts et dettes financières diverses (3)	483	432
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	727 591	767 157
Dettes fiscales et sociales	94 558	92 951
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	684	17
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 068 051	1 224 000
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 199 724	1 423 422
(1) Dont à plus d'un an (a)	102 316	1 224 000
(1) Dont à moins d'un an (a)	965 735	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	77 120	86 751
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/04/16 au 31/03/17 12 mois	du 01/04/15 au 31/03/16 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	6 121 716	5 992 018
Production vendue	67 491	71 580
Chiffre d'affaires net	6 189 207	6 063 598
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 455	17 263
Autres produits	1 539	452
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	6 193 201	6 081 313
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 078 252	4 982 688
Variation de stock	46 699	18 561
Achats de matières premières et autres appro.	5 973	7 394
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	596 129	589 304
Impôts, taxes et versements assimilés	38 003	35 711
Salaires et Traitements	254 103	268 486
Charges sociales	63 458	60 728
Amortissements et provisions	63 172	69 827
Autres charges	2 573	2 607
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6 148 362	6 035 306
RESULTAT D'EXPLOITATION	44 840	46 007
Quote parts de résultat sur opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	37 656	37 736
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.	2 531	2 251
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépré., prov. et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	40 187	39 988
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
Intérêts et charges assimilées	13 382	14 959
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de plac.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	13 382	14 959
RESULTAT FINANCIER	26 805	25 029
RESULTAT COURANT avant impôts	71 645	71 036
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 518	

Compte de résultat

	du 01/04/16 au 31/03/17 12 mois	du 01/04/15 au 31/03/16 12 mois
Sur opération en capital	70 367	32 500
Reprises sur prov. et dépré. et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	72 885	32 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	326	2 994
Sur opération en capital	91 917	39 634
Dotations aux amortissements., dépréciations et prov.		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	92 243	42 628
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-19 358	-10 128
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	37	775
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 250	60 133



Dossier Financier 2017

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ALG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 1 199 724 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 52 250 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 30 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 15 106 Euro (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 3 887 Euro) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 324			2 324
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	2 324			2 324
Immobilisations corporelles				
- Terrains	24 647		6 805	17 842
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	233 130		71 535	161 595
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	303 387		2 365	301 022
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	452 587	656	45 957	407 285
- Installations générales, agencements aménagements divers	237 719		3 384	234 335
- Matériel de transport	47 939	51 957	99 897	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 958	657	842	5 774
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 305 368	53 270	230 784	1 127 854
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 333			11 333
- Autres titres immobilisés	49 438	2 400	7	51 831
- Prêts et autres immobilisations financières	203 345		21 814	181 531
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	264 116	2 400	21 821	244 694
ACTIF IMMOBILISE	1 571 808	55 670	252 605	1 374 873

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		53 270	2 400	55 670
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		53 270	2 400	55 670
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		230 784	21 821	252 605
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		230 784	21 821	252 605

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	Quote-part du capital détenue	Résultats du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI BEL AIR 29420 PLOUENAN	168	81 180	99,09	39 272
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
B. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (non reprises ci-dessus)				
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	11 333	11 333			34 617
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 324			2 324
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 324			2 324
Immobilisations corporelles				
- Terrains	18 994	1 784	6 500	14 279
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	186 838	10 659	71 535	125 962
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	198 010	26 486	2 365	222 131
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	402 749	10 706	45 957	367 498
- Installations générales, agencements aménagements divers	194 958	9 705	3 384	201 280
- Matériel de transport	4 581	3 704	8 285	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 958	127	842	5 244
- Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 012 089	63 172	138 868	936 393
ACTIF IMMOBILISE	1 014 413	63 172	138 868	938 717



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 604 565 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	181 531		181 531
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	207 177	207 177	
Autres	215 155	215 155	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	703	703	
TOTAL CREANCES	604 565	423 034	181 531
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets courus/creances diverses	3 039
Clients factures a etabli	561
Etat produits a recevoir	3 887
Associés, interets courus	2 531
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	10 018

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 000,00 Euro décomposé en 2 300 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 300	20,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 300	20,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 068 051 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	77 120	77 120		
- à plus de 2 ans à l'origine	167 614	65 298	102 316	
Emprunts et dettes financières divers	400	400		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	727 591	727 591		
Dettes fiscales et sociales	94 558	94 558		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	768	768		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	1 068 051	965 735	102 316	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	108 947			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. factures non parvenues	152 601
Interet courus emprunt etebl credi	323
Interets courus a payer	1 282
Provision pour congés payés	23 125
Provision prime 13 eme mois	3 790
Charges sociales /congés payés	5 989
Etat charges a payer	30 167
TOTAL CHARGES A PAYER	217 278

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	703		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	703		

 Notes sur le compte de résultat**Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2008, la société SARL ALG est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AJA, 29420 PLOUENAN.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 6 098 Euro

- Charges de l'exercice : 6 135 Euro



 Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Dépot N° B/4637
LE 22 NOV. 2018

A.L.G.
Société à responsabilité limitée au capital de 46 000 euros
Siège social : Lieudit "Bel Air" - 29420 PLOUENAN
326 519 253 RCS BREST

R.C.S. BREST

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2017

EXTRAIT

« DEUXIEME RESOLUTION »

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 52 250 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 52 250 euros

Attribué en totalité à titre de dividendes aux associés, soit environ 22,71 euros par part.

Conformément à la législation en vigueur, le montant des dividendes distribués est ventilé ainsi qu'il suit :

Montant distribué	Ouvrant droit à abattement de 40 %	N'ouvrant pas droit à abattement de 40 %
52 250 Euros	52 250 Euros Soit environ 22,71 Euros par part sociale	Néant

Le dividende est mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 79 423 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant distribué	Ouvrant droit à la réfaction de 40 % (selon législation en vigueur)	N'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 % (selon législation en vigueur)
31 mars 2014	100 000 Euros	100 000 Euros	-----
31 mars 2015	86 889 Euros	86 889 Euros	-----
31 mars 2016	120 000 Euros	120 000 Euros	-----

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

Certifié conforme
La Gérance

